



Rapport

Date de la séance du CE : 17 août 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2021.BVD.7252
Classification : Non classifié

Centre de police de Berne (CPB), Niederwangen/Köniz, Juch-Hallmatt, crédit d'engagement destiné à la réalisation

Table des matières

1.	Synthèse	2
2.	Bases légales	2
3.	Description de l'affaire	3
3.1	Contexte	3
3.1.1	Charges sur le crédit d'étude	4
3.1.2	Intégration des sites actuels dans le CPB	5
3.2	Motion Wüthrich	6
3.3	Description du projet	7
3.3.1	Site de Niederwangen/Köniz Juch-Hallmatt	7
3.3.2	Terrain / droit de superficie	8
3.3.3	Bâtiment	9
3.3.4	Équipement spécifique aux utilisateurs·trices (à la charge de la DSE)	10
3.3.5	Remplacement cyclique des installations techniques (à la charge de la DSE)	10
3.3.6	Aménagements extérieurs	11
3.3.7	Durabilité	11
3.3.8	Projets connexes	11
3.3.9	Conditions relatives au droit de l'aménagement	12
3.4	Enseignements tirés de projets actuels de grande envergure	13
3.5	Appel d'offres fonctionnel aux entreprises totales	13
3.6	Évolution des coûts	14
3.6.1	Coûts de réalisation du nouveau centre de police de Berne	14
3.6.2	Position de risques spécifique	14
3.6.3	Renchérissement et variations extraordinaires de prix	15
3.7	Suite de la procédure	15
3.8	Autres solutions et conséquences en cas de refus	15
4.	Répercussions sur les finances et le personnel	15
4.1	Aperçu des coûts	15
4.1.1	Réalisation du nouveau centre de police (à la charge de la DTT et, en partie, de la DSE)	16
4.1.2	Remplacement cyclique d'installations existantes de la police cantonale (à la charge de la DSE)	16
4.2	Financement	17
4.3	Répercussions sur le personnel et coûts induits	17
4.4	Indications sur les frais d'investissement préservant la valeur et ceux générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements	17
4.5	Coûts d'investissement et écarts par rapport au plan cantonal d'investissement intégré	17
5.	Calendrier	18
6.	Proposition	18

1. Synthèse

Lors de la session de printemps 2017, le Grand Conseil a approuvé le regroupement des sites de la police cantonale bernoise dans la région de Berne en choisissant le site de Köniz-Juch pour la construction du nouveau centre de police de Berne (CPB), faisant passer le nombre de sites de 18 à 9, nouveau site compris (2017.RRGR.5). Le nouveau centre de police de Berne dans le quartier de Juch-Hallmatt à Niederwangen/Köniz permettra de regrouper plusieurs sites de la police cantonale bernoise de la région de Berne et de créer des postes de travail supplémentaires. L'ensemble de l'infrastructure de conduite cantonale – la centrale d'engagement cantonale (CEC), les centrales d'engagement régionales (CER), le centre de situation, le local cantonal de conduite Police, l'état-major de conduite de police et l'organe cantonal de conduite – sera ainsi réunie sous le même toit. Il est en outre prévu de construire des salles de détention et d'interrogatoire ainsi que des salles de formation, de sport et de réfectoire. Environ 1400 personnes travailleront dans le CPB. La construction du CPB est un gage pour l'avenir et une nouvelle étape décisive vers la mise en place d'une police unique.

Le projet lauréat désigné à l'issue d'un concours en plusieurs étapes a été remanié afin de mettre en œuvre la motion Wüthrich et tenir compte de l'augmentation des effectifs du corps de police qui en a découlé. Il a ensuite été transformé en un avant-projet Plus, qui a servi de base à l'appel d'offres pour les autres prestations de planification et de réalisation. La procédure d'appel d'offres s'est achevée en mai 2022, et le marché a été attribué à l'entreprise totale choisie.

Sur la base de l'offre de l'entreprise totale, un montant unique de 321 735 000 francs (coûts totaux de 352 560 000 francs, moins les frais de concours de 1 800 000 francs et les frais d'étude de projet de 29 025 000 francs déjà approuvés) pour la réalisation du nouveau CPB sera soumis au Grand Conseil pour approbation. Cette somme comprend un montant de 33,8 millions de francs pour l'équipement spécifique aux utilisatrices et utilisateurs, qui sera financé par la DSE.

Une autorisation de dépenses de 21,2 millions de francs (à la charge de la DSE) est également demandée pour le remplacement des installations techniques, sous réserve que ces investissements soient pris en compte dans le plan d'investissement intégré lors du prochain cycle de planification. Le remplacement de ces installations, nécessaire dans tous les cas, sera effectué en fonction de l'avancement du projet.

Au total, le crédit d'engagement demandé s'élève à 342 935 000 francs.

Le crédit est soumis au référendum facultatif.

2. Bases légales

- Loi du 10 février 2019 sur la police (LPol ; RSB 551.1), articles 1, 9 et 153, alinéa 2
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la sécurité (ordonnance d'organisation DSE, OO DSE ; RSB 152.221.141), articles 1 et 8
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics et des transports (OO DTT ; RSB 152.221.191), article 14, lettre *b*
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 42 ss
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 ss

3. Description de l'affaire

3.1 Contexte

Depuis 1973, le siège de la police cantonale bernoise se situe au Ringhof, dans le quartier de la Lorraine à Berne. Comme il n'y a plus assez de place dans le bâtiment depuis longtemps déjà pour accueillir toutes les unités, il a fallu occuper d'autres bâtiments du canton et louer des locaux supplémentaires au cours des dernières années. À la suite de l'intégration de la police municipale à la police cantonale (projet « Police Bern ») en 2008, la situation en matière de locaux s'est dégradée lorsque le canton a dû reprendre plusieurs locations à la Ville de Berne. Compte tenu de leur emplacement, les loyers de ces locations sont élevés.

Aujourd'hui, la police cantonale est répartie sur 18 sites dans la région de Berne, ce qui complique toujours plus la collaboration opérationnelle et la conduite. Lors de la session de printemps 2017, le Grand Conseil a approuvé le regroupement des sites de la police cantonale bernoise dans la région de Berne en choisissant le site de Köniz-Juch pour la construction du nouveau centre de police de Berne (CPB), faisant passer le nombre de sites de 18 à 9, nouveau site compris (2017.RRGR.5).

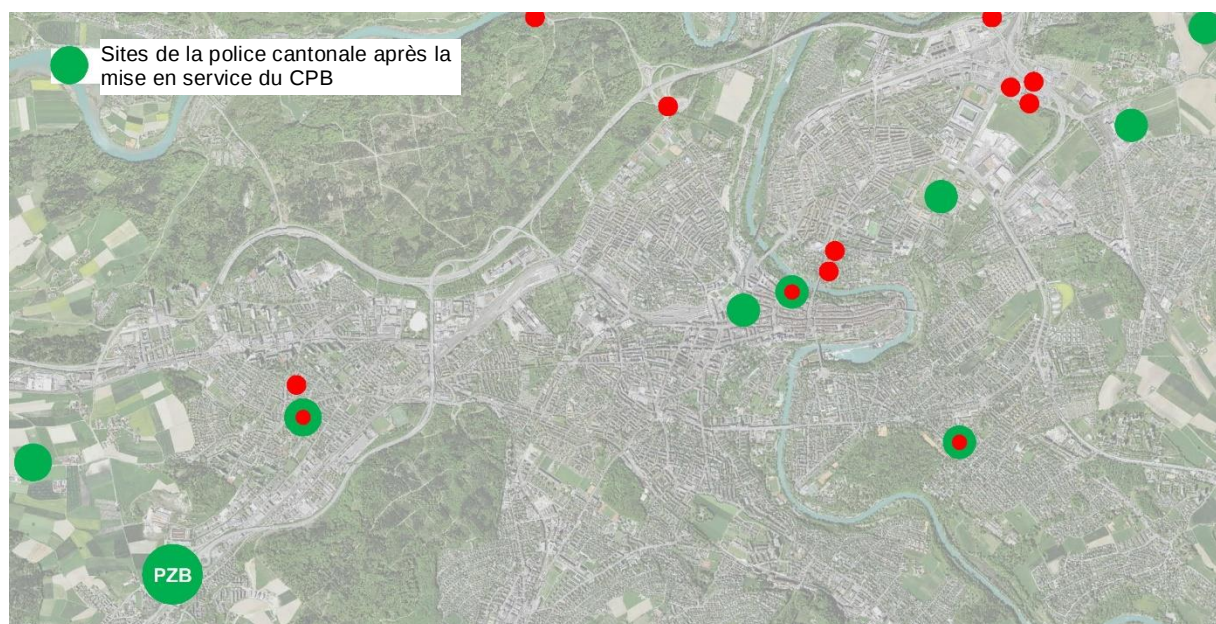


Fig. 1 : Aperçu des sites de la police cantonale après la mise en service du CPB

Parallèlement à la décision concernant le choix du site en 2017, le Grand Conseil a approuvé un crédit d'engagement pour l'organisation d'un concours d'architecture (2017.RRGR.6). Lors de la session d'hiver de cette même année, le crédit d'étude, qui a permis également de financer la préparation et l'organisation de l'appel d'offres aux entreprises totales ainsi que les coûts de planification de la DSE (2017.RRGR.493), a aussi été approuvé. À cette époque, les répercussions de la motion Wüthrich, déposée le 9 juin 2016 et adoptée à l'unanimité lors de la session d'hiver 2016 (2016.RRGR.633), n'étaient pas encore connues (cf. ch. 3.2). Cette motion demandait d'examiner et d'adapter les effectifs du corps de police.

À la suite de la décision relative à l'augmentation des effectifs du corps de police, le nouveau centre de police devra héberger 288 postes de travail supplémentaires. L'intégration de ces postes de travail nécessite un corps de bâtiment plus important. La conception modulaire, imposée lors du concours, permettait un agrandissement du projet lauréat sur les lots 5 et 7 prévus, sans que cela ne change fondamentalement l'expression du bâtiment. Par rapport à la commande initiale, les parties de bâtiments supplémentaires requièrent toutefois des travaux de planification supplémentaires et des coûts de construc-

tions plus élevés que prévu. L'étude de projet a fait ressortir des coûts de planification plus élevés, qui ont été financés au moyen d'un crédit complémentaire (2020.BVD.2971).

Sept divisions de la police cantonale pourront être en grande partie regroupées dans le nouveau CPB. La conduite des engagements, qui coordonne l'ensemble des interventions, est l'élément central de la police cantonale. Le regroupement sous le même toit des trois centrales d'engagement des régions de Mittelland–Emmental–Haute-Argovie, Berne et Oberland bernois devrait rendre les processus d'intervention plus simples, plus directs, plus efficaces et donc plus professionnels. Les nombreux services de la police judiciaire (dont la brigade Recherche de personnes, le Service des étrangers et des naturalisations, la surveillance, le Groupe de négociations, la brigade Incendies/Explosions, le domaine spécialisé Armes, explosifs et commerce et le domaine spécialisé Protection de l'État), seront eux aussi regroupés sur le site. Il sera ainsi possible de faire face de manière plus ciblée à la complexité croissante des cas. Le regroupement des ressources permettra de lutter plus efficacement et de manière plus coordonnée contre la criminalité. Ce changement apportera une nette amélioration dans les processus opérationnels. La proximité immédiate de la conduite des corps et des divisions de soutien simplifiera les processus de travail et de communication entre les divisions. Cela aura des effets directs et positifs sur le travail de police opérationnel et permettra de franchir une étape supplémentaire vers un corps de police plus moderne.

Les postes de police, points de contact importants pour la population, ne déménageront pas dans le nouveau centre de police, mais resteront à proximité de la population.

3.1.1 Charges sur le crédit d'étude

Le crédit d'étude (2017.RRGR.493) a été autorisé moyennant différentes charges. La charge 1 (procédure en cas de dépassement des coûts) a entre autres été remplie via le crédit supplémentaire autorisé en 2020. La charge 2 (application de nouvelles surfaces de référence) a été prise en compte dans les calculs pour le CPB (besoins supplémentaires compris, voir ch. 3.1.2).

Concernant la charge 3, il s'agit de démontrer que l'exploitation d'une station-service propre au CPB serait plus rentable qu'un contrat avec une station-service existante située à proximité. Avec le regroupement des sites, près de la moitié des véhicules de la police cantonale sera stationnée au CPB (voir ch. 3.3.3). Les résultats d'une analyse montrent qu'une station-service propre au CPB est indispensable pour garantir une mobilité maximale de la police en toute situation ; en cas de blackout p. ex, les capacités d'intervention de la flotte ne pourraient être déployées que si la police cantonale dispose des infrastructures correspondantes, comme une station-service d'urgence. Cela ferait passer les considérations stratégiques en matière de sécurité avant la notion de rentabilité. L'investissement dans une station-service propre au CPB a été comparée avec la situation actuelle (station-service en propre à la Papiermühlestrasse et station-service de l'OPC au Schermenweg). D'une part, ces deux emplacements ne sont pas garantis à long terme en raison des développements du site. D'autre part, ils représenteraient des trajets supplémentaires inutiles. Au vu de la situation géopolitique actuelle au niveau mondial, il est en outre nécessaire que la police cantonale dispose d'une certaine indépendance énergétique pour mener à bien ses missions même dans des situations exceptionnelles.

La taille et le concept de la station-service propre au CPB seront définies pendant la phase d'élaboration du projet de construction, en tenant particulièrement compte de l'évolution de la mobilité électrique. Des données concrètes concernant les surfaces requises et les coûts d'exploitation ne sont pas encore disponibles.

Selon la charge 4, il faudra en outre accorder une place prioritaire au bois et intégrer ce matériau respectueux de l'environnement dans la planification et la réalisation du projet. Un mode de construction en

bois sera appliqué partout où cela est envisageable du point de vue de la statique et de l'exploitation (voir ch. 3.3.3).

3.1.2 Intégration des sites actuels dans le CPB

Les sites suivants seront entièrement ou en partie intégrés dans le nouveau centre de police de Berne :

	Site	m ² SUP	Frais de location/ locaux en CHF	Propriétaire	Réaffectation
●	Nordring 30/32 et Ringhof, Berne	8332 m ²	2 860 000 CHF	canton	À définir
●	Schermenweg 5, Berne	2623 m ²	567 093 CHF	canton	À définir
●	Schermenweg 9/9a/9b, Berne	3785 m ²	1 390 000 CHF	canton	À définir
●	Schermenweg 11, Berne	538 m ²	15 450 CHF	canton	À définir
●	Hodlerstrasse 6, Berne	3036 m ²	432 556 CHF	location	Résiliation bail
●	Neubrückstrasse 166, Berne	3253 m ²	905 122 CHF	location	Résiliation bail
●	Hubelgutstrasse 6, Ittigen	524 m ²	50 796 CHF	location	Résiliation bail
●	Zeughaus, Lyss	120 m ²	6432 CHF	location	Résiliation bail
●	Bümplizstrasse 97, Berne	692 m ²	123 156 CHF	location	Résiliation bail
●	Nordring 8, Berne	440 m ²	124 251 CHF	location	Résiliation bail
●	Bernstrasse 100, Berne	718 m ²	172 158 CHF	location	Résil. partielle
●	Brunnadernstr. 42, Berne	490 m ²	95 250 CHF	location	Résil. partielle
	Total	24 551 m²	6 742 264 CHF		

Fig. 2 : Tableau des sites de la police cantonale à intégrer dans le CPB

Une surface utile principale (SUP) d'environ 33 500 m² pourra être réalisée dans le nouveau centre de police de Berne. La surface supplémentaire nécessaire (par rapport aux sites actuels) d'environ 9000 m² SUP se compose comme suit :

- Environ 3500 m² SUP pour l'infrastructure d'exploitation générale comme les ateliers mécaniques et techniques, les salles de laboratoires, la centrale d'engagement cantonale et le local cantonal de conduite, les salles de détention et d'interrogatoire, les zones de sport et d'entraînement, le laboratoire de balistique, la cantine, etc., qui pourront être utilisés par toutes les divisions de la police cantonale grâce au regroupement des sites. Les infrastructures d'exploitation et les surfaces actuelles ne répondent pour la plupart plus aux normes actuelles et aux exigences en matière d'exploitation, voire étaient inexistantes (p. ex. la cantine pour près de 1400 personnes). Les normes en vigueur doivent être remplies pour l'octroi d'un permis de construire.
- Environ 4200 m² SUP pour les 288 EPT supplémentaires qui intégreront le centre de police de Berne ; le fait que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ne travaillent pas au même moment (travail par équipes ou travail à temps partiel) et que moins de bureaux sont donc nécessaires a été pris en compte (cf. ch. 3.2).
- Environ 1300 m² SUP pour l'adaptation aux nouvelles surfaces de référence des bureaux dans le canton de Berne (14,5 m² SUP/ETP ; 2020.BVD.6910) en raison de la pénurie actuelle de locaux sur les sites existants.

Les locations actuelles seront résiliées pour la date d'achèvement des travaux du nouveau centre de police de Berne. Des examens sont en cours afin de définir si les surfaces appartenant au canton pourront être réutilisées par celui-ci.

3.2 Motion Wüthrich

Le 9 juin 2016, le député au Grand Conseil Adrian Wüthrich a déposé une motion demandant de revoir les effectifs de la police cantonale bernoise (2016.RRGR.633), que le Grand Conseil a adoptée à l'unanimité à l'intention du Conseil-exécutif en novembre 2016. Dans son rapport du 27 février 2019, ce dernier est parvenu à la conclusion que la densité policière actuelle dans le canton de Berne était inférieure à la moyenne suisse. Afin que la police cantonale puisse continuer à assumer les tâches qui lui incombent à l'avenir également, il est nécessaire d'augmenter ses effectifs par étapes et de créer environ 360 postes d'ici à 2030. Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport le 12 juin 2019 sans opposition, se prononçant ainsi en faveur d'un renforcement des effectifs de la police.

L'Office des eaux et des déchets a analysé, en étroite collaboration avec la police cantonale, différentes variantes en vue de mettre en œuvre la motion Wüthrich dans le nouveau CPB. Les analyses ont montré qu'il est nécessaire pour la police cantonale de conserver le site de la Hodlerstrasse 6a en ville de Berne en raison des temps d'intervention fixés. En revanche, l'unité spéciale Gentiane et le service d'appui du poste de police de Bümpliz (le service d'accueil au public restant lui à Bümpliz) peuvent être intégrés au nouveau centre.

Compte tenu de leur fonction, 288 des 360 nouveaux postes doivent être hébergés dans le nouveau centre de police. Le projet prévu initialement n'offrant pas de possibilités de densification suffisantes pour intégrer les postes de travail supplémentaires sans augmenter le volume bâti, une aile de bureaux supplémentaire (module 2) a été ajoutée à l'avant-projet initial. L'aspect architectural du CPB n'a ainsi été que légèrement modifié (fig. 3). Le bâtiment agrandi pourra être construit sur les lots 5 et 7. Les 72 postes de travail restants seront répartis sur d'autres sites cantonaux. Les collaboratrices et collaborateurs supplémentaires pourront intégrer les sites existants.

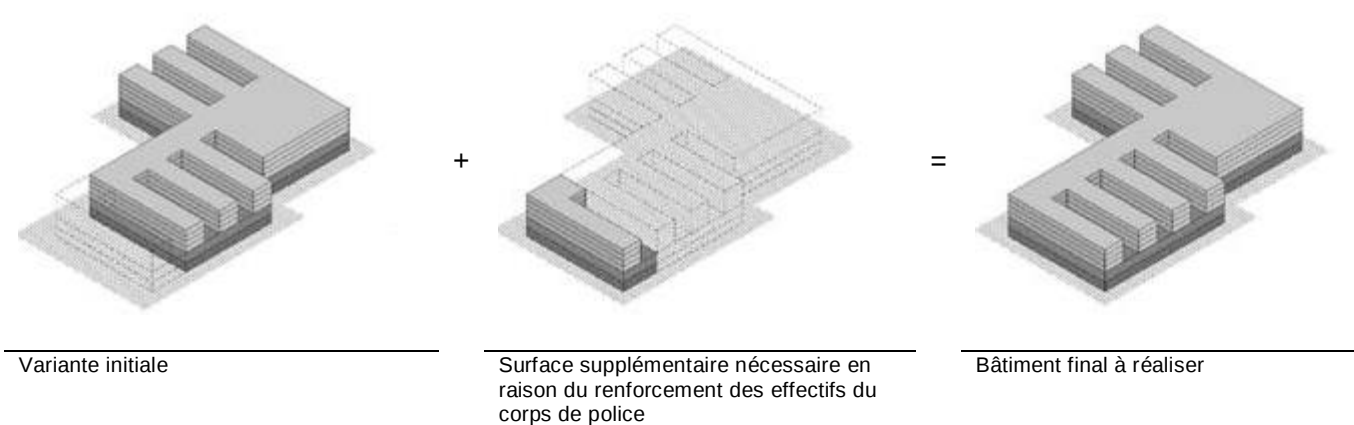


Fig. 3 : Ailes de bureaux du CPB, variante initiale et agrandissement en réponse à la motion Wüthrich

3.3 Description du projet

3.3.1 Site de Niederwangen/Köniz Juch-Hallmatt

Un site répondant à toutes les exigences définies pour la construction du nouveau CPB a pu être trouvé à Niederwangen (commune de Köniz) dans le quartier de Juch-Hallmatt.

Les dispositions en matière d'aménagement du territoire du plan de quartier Juch-Hallmatt permettent de réaliser les surfaces de plancher nécessaires d'environ 78 000 m² (fig. 4) sur les lots 5 et 7.

Le site est directement desservi par la jonction autoroutière de Niederwangen sur l'A12 via le giratoire Hallmatt. En outre, le quartier de Juch-Hallmatt est très facilement accessible en transports publics avec les RER S1 et S2 ainsi qu'avec les lignes de bus 22 (Kleinwaben–Brünnen Gare) et 31 (Niederwangen Erle–Brunnadernstrasse).

Grâce à sa situation idéale à proximité de l'autoroute, le site bénéficie d'une desserte par le trafic individuel motorisé et les transports de service qui contourne les zones d'habitation.



Fig. 4 : Aperçu du quartier Juch-Hallmatt, lots 3, 5 et 7

3.3.2 Terrain / droit de superficie

À la suite de la décision prise par le Grand Conseil au printemps 2017 (2017 RRGR.5) concernant le choix du site, le canton de Berne a conclu un contrat de droit de superficie avec la Coopérative Migros Aare, propriétaire du terrain. Le droit de superficie s'étend sur une durée de 80 ans et concerne les lots n° 5 et 7, soit une surface de 28 251 m². Le canton de Berne reprend les obligations de la propriétaire stipulées dans le contrat d'infrastructure conclu avec la commune de Köniz. Les coûts d'infrastructure estimés de cette opération ont été pris en compte dans le calcul de la valeur du terrain et de la rente de droit de superficie.

Le lot n° 3 a pu être réservé gratuitement jusqu'en 2028. Cette réservation permet de poursuivre les clarifications et analyses en cours des besoins en surface du canton sur ce site à moyen et long terme.

Les principaux éléments du contrat sont les suivants :

Droit de superficie lots n° 5 / 7 Réservation lot n° 3		
Surface en droit de superficie	28 251 m ²	6330 m ²
Surface de plancher avec un sous-sol	83 200 m ²	10 100 m ²
Valeur du terrain	CHF 28,06 millions	CHF 3,08 millions
Rente de droit de superficie/an	CHF 982 100	CHF 107 800
Rente de droit de superficie/m ² SP	CHF 11,80	CHF 10,67
Taux d'intérêt	3,5 %	
Début de l'obligation de paiement	50 % à compter de l'entrée en force du permis de construire (CHF 491 050) 100 % à partir de la mise en service / possibilité d'emménager ou au plus tard trois ans après l'entrée en force du permis de construire (CHF 982 100)	
Durée	80 ans	
Droit de retour	80 % de la valeur vénale du moment	
Adaptation de la valeur du terrain et du taux d'intérêt	La 1 ^{re} fois après 20 ans, puis tous les 15 ans	

Fig. 5 : Aperçu des chiffres clés du contrat

3.3.3 Bâtiment

Le futur centre de police bernoise sera bâti sur un socle en dur comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée et un entresol. Il sera doté de quatre étages destinés à accueillir des bureaux et des locaux pour affectations particulières en béton et système composite bois-béton ainsi qu'un étage abritant les locaux techniques (construction en bois).

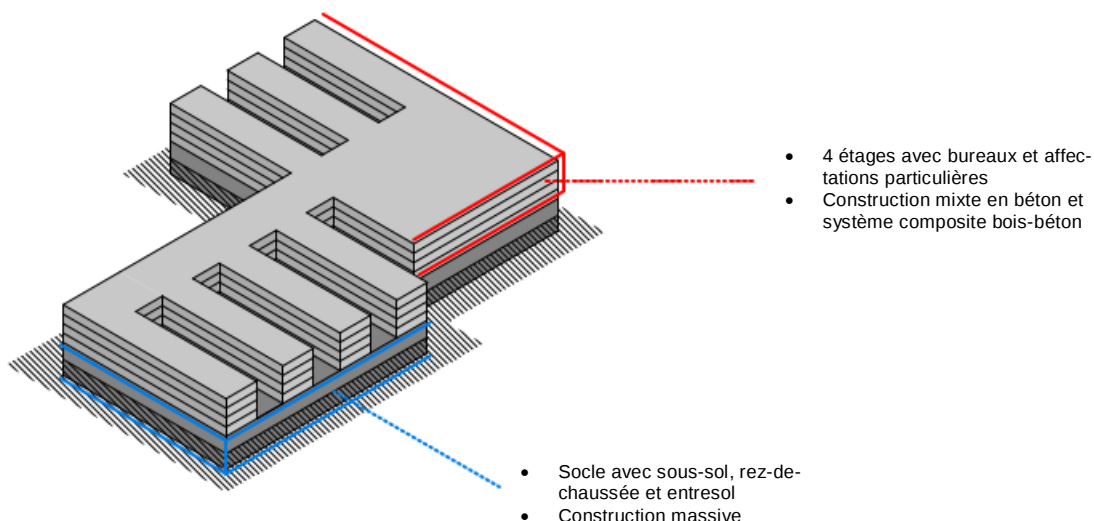


Fig. 6 : Nouveau CPB constitué d'un socle (avec un sous-sol, rez-de-chaussée et entresol) et de locaux de bureaux / locaux techniques (combles)

Infrastructure d'exploitation générale, parking souterrain

Le rez-de-chaussée comprend l'entrée principale du nouveau centre de police, la zone de livraison et les entrées du parking souterrain, qui occupe l'arrière du rez-de-chaussée et le sous-sol. Grâce à la hauteur élevée du rez-de-chaussée, même les véhicules spéciaux (p. ex. canons à eau ou bus) peuvent accéder au parking. En outre, le socle du bâtiment abrite des espaces utilisés par toutes les unités (p. ex. vestiaires du service d'ordre, laboratoire de balistique, archives centrales et diverses surfaces de stockage).

Une station-service propre au CPB ainsi que des éléments structurels pour les stations de recharges des véhicules électriques sont prévus. La police cantonale, qui dispose de la plus importante flotte automobile de l'administration cantonale, utilise aussi bien des véhicules électriques que des modèles thermiques. La majorité des véhicules est à l'heure actuelle (encore) équipée de moteurs à combustion, mais une augmentation de l'électromobilité est à prévoir. La police cantonale devra toutefois recourir à des véhicules thermiques pendant les prochaines décennies afin de garantir les capacités d'intervention même en cas de pénurie d'électricité ou de black-out. Une station-service interne ainsi qu'une réserve de carburant sont indispensables pour pouvoir garantir une mobilité maximale dans l'exécution des tâches et la rapidité d'intervention de la flotte de véhicules.

Les étages sont divisés en trois zones : l'axe d'accès, la zone de bureaux et les affectations particulières.

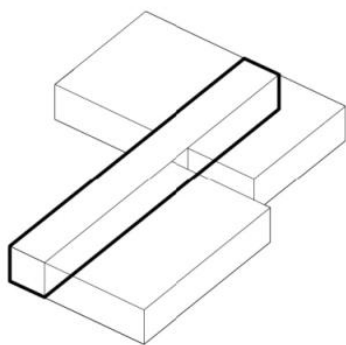


Fig. A : Axe d'accès

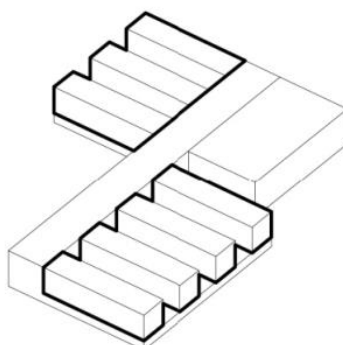


Fig. B : Zone de bureaux

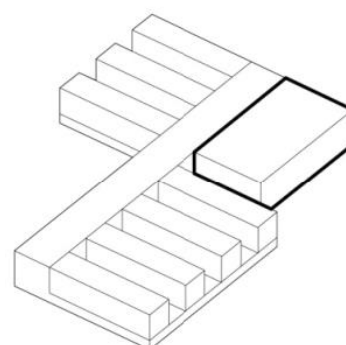


Fig. C : Affectations particulières

Fig. 7 : Répartition des étages

Axe d'accès – communication et rencontres

La zone de communication et de rencontre dessert les différents secteurs de l'étage. En outre, cette zone permet d'accéder aux surfaces utilisées en commun telles que salles de réunion, salles d'eau, accès aux escaliers et ascenseurs, zones de distribution pour les installations techniques, surfaces de stockage et, au quatrième étage, surfaces de laboratoire pour le service d'identité judiciaire.

Zone de bureaux

La plupart des surfaces de bureaux sont situées dans la zone de bureaux. Conçues pour une utilisation neutre, elles peuvent être attribuées aux unités avec une flexibilité maximale. En fonction des besoins de la police cantonale, les surfaces peuvent être utilisées comme bureaux cloisonnés, polyvalents ou de type « multi-space ». Les normes relatives aux surfaces de bureaux dans le canton de Berne de 14,5 m² SUP/ETP (2020.BVD.6910) seront respectées.

Affectations particulières

Le bâtiment de tête regroupe toutes les affectations particulières nécessaires à l'exploitation du CPB. Il s'agit notamment de la centrale d'engagement cantonale (CEC), du local de conduite avec ses bureaux, de l'espace réservé au sport et de la zone de restauration mise à la disposition du personnel.

3.3.4 Équipement spécifique aux utilisatrices et utilisateurs (à la charge de la DSE)

Le crédit de réalisation comprend l'équipement spécifique aux utilisatrices et utilisateurs qui, conformément à l'affectation du budget et des prestations, doit être pris en charge par la police. Il s'agit par exemple des coûts relatifs à la salle de tir et au laboratoire de balistique, qui posent des exigences particulières au niveau de l'équipement (butte pare-balles, aération, acoustique) ou encore des coûts relatifs aux laboratoires pour les analyses criminelles. Le montant comprend également les dépenses pour la couverture radio avec POLYCOM, l'ameublement des bureaux et des salles de réunion ainsi que les coûts de déménagement.

3.3.5 Remplacement cyclique des installations techniques (à la charge de la DSE)

Parallèlement à l'emménagement dans le nouveau centre de police de Berne, il sera nécessaire de remplacer des installations techniques qui ont atteint la fin de leur durée de vie. Cela concerne notamment l'équipement technique et le mobilier spécifique de la centrale d'engagement cantonale (CEC) et des structures de direction (systèmes haute performance, équipements TIC des postes de travail, systèmes de communication, câblages spéciaux), l'infrastructure informatique (matériel compris), les appareils pour les services généraux et les éléments d'exploitation des infrastructures de recharge pour les véhi-

cules électriques. Leur remplacement, nécessaire dans tous les cas, sera effectué en fonction de l'avancement du projet. Le remplacement cyclique d'installations ne concerne que les installations techniques dans l'enceinte du centre de police de Berne. Les dépenses pour l'équipement d'exploitation des infrastructures de recharge dépassent le cadre des besoins en rénovation actuels, le développement futur dans ce domaine étant anticipé.

Les ressources informatiques demandées qui concernent le CPB ne sont pas comprises dans le crédit-cadre-cadre TIC POCA (DSE exceptée) 2024-2026 et 2027-2029.

3.3.6 Aménagements extérieurs

Les extérieurs du CPB sont aménagés de manière fonctionnelle et accessibles librement au public. Au nord-ouest du site se trouve l'entrée principale du CPB (fig. 8) avec, au-devant, une esplanade et des places de stationnement pour les visiteuses et visiteurs. Les deux zones sont directement reliées à la nouvelle route de desserte « Untere Juchstrasse ». La zone de livraison et la place de transbordement se situent au nord du site. Au sud-est, le CPB longe le Stadtbach. Celui-ci sera revitalisé et accessible au public (fig. 9).



Fig. 8 : Entrée principale du CPB



Fig. 9 : Arrière du CPB, donnant sur le Stadtbach revitalisé

3.3.7 Durabilité

La construction du CPB respecte les directives cantonales en matière de durabilité. Le projet de construction tient compte des exigences permettant d'obtenir le label MINERGIE-P-ECO et devra pouvoir être certifié selon le Standard de construction durable suisse (SNBS), niveau « or ».

Il est prévu de poser des installations photovoltaïques sur toutes les surfaces de toiture disponibles. Les éventuels excédents de production électrique seront injectés dans le réseau. L'approvisionnement en chaleur est assuré grâce au réseau à distance d'ewb.

3.3.8 Projets connexes

Il existe plusieurs projets connexes, qui doivent être coordonnés étroitement avec la commune de Köniz et les propriétaires fonciers du quartier de Juch-Hallmatt. Ces projets créent des interdépendances et ont un impact direct sur le projet de construction du nouveau CPB.

Route de desserte « Untere Juchstrasse »

Pour assurer la desserte des lots 5 et 7 sur lesquels sera construit le nouveau centre de police, il est nécessaire de créer au préalable la route de desserte pour l'équipement de détail « Untere Juchstrasse ». La demande de permis de construire a été déposée en mai 2022 et l'achèvement de la route est prévu pour l'été 2023. Les propriétaires fonciers concernés prennent en charge une partie du financement. La participation aux coûts du canton est prise en compte dans les coûts de réalisation du nouveau centre de police de Berne.

Revitalisation du ruisseau du Stadtbach

La commune de Köniz entend revitaliser le Stadtbach, qui passera derrière le CPB. La demande de permis de construire a été déposée au printemps 2022. La revitalisation sera réalisée en même temps que les travaux d'aménagements extérieurs du CPB. Les coûts de revitalisation du ruisseau seront pris en charge par la commune de Köniz.

Centrale de chauffage au bois et réseau de chaleur à distance

Le quartier de Juch-Hallmatt sera raccordé au réseau de chaleur à distance. La centrale de chauffage au bois située sur l'ancienne parcelle de Rehag AG et le réseau de chaleur à distance seront mis en service pour la période de chauffage 2023. Les coûts de construction pour la centrale de chauffage au bois et le réseau de chaleur à distance seront pris en charge par le futur exploitant (ewb). Les frais de raccordement du CPB au réseau de chaleur à distance sont pris en compte dans les coûts de réalisation du nouveau centre de police de Berne.

3.3.9 Conditions relatives au droit de l'aménagement

Adaptation du plan de quartier I (regroupement des lots 5 et 7)

Durant la phase de préparation au concours d'architecture, il a pu être établi que le regroupement des lots 5 et 7 présenterait des avantages considérables concernant les exigences en matière d'exploitation du futur centre de police. Cela nécessite une légère adaptation du plan de quartier actuel. Cette adaptation a été approuvée par la commune de Köniz puis soumise pour approbation à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). La modification n'est pas encore entrée en vigueur.

Permis de construire

La demande de permis de construire pour le centre de police a été déposée en août 2021. Le permis ne pourra être octroyé qu'après l'entrée en vigueur de l'adaptation du plan de quartier I (regroupement des lots 5 et 7).

Procédure prioritaire

Lors de sa séance du 29 avril 2020, le Conseil-exécutif a accepté de traiter l'adaptation du plan de quartier I et le permis de construire pour le CPB dans le cadre d'une procédure prioritaire.

Risques d'oppositions

Des oppositions ont été émises pour les deux procédures (permis de construire et adaptation du plan de quartier I). Des négociations intensives ont été menées avec les opposants et opposants en vue du retrait des oppositions dans le cadre d'entretiens bilatéraux. Des intérêts communs ont pu être identifiés et l'ensemble des opposants et opposants est disposé à trouver une solution pour éviter d'autres procédures de recours inutiles.

Afin d'éviter des retards de calendrier dus aux oppositions, les intérêts communs des opposants et opposants seront définis et fixés dans une convention, sous la direction de l'OIC. Cette convention devrait être conclue d'ici à l'automne 2022 avec l'ensemble des opposants et opposants, la propriétaire du ter-

rain et la commune de Köniz. Une fois la convention signée, les oppositions concernant l'adaptation du plan de quartier I et le permis de construire du CPB seront retirées.

3.4 Enseignements tirés de projets actuels de grande envergure

Comme pour le projet Campus Bienne, il s'agit ici d'un projet de grande envergure qui présente dès le départ de nombreux risques. Dans le cas du Campus Bienne, des exigences élevées posées au bâtiment, un calendrier serré, une organisation de projet complexe, la situation juridique incertaine concernant l'adaptation des rapports de propriété, une enveloppe budgétaire serrée et un appel d'offres trop détaillé ont entraîné des écarts importants par rapport aux objectifs initialement fixés. Suite à cela, la situation globale du Campus Bienne a été analysée de manière approfondie et des leçons en ont été tirées, qui ont été prises en compte pour la suite de l'élaboration du projet CPB.

Après l'achèvement de l'avant-projet CPB, une entreprise externe a été mandatée afin de définir de nouvelles mesures d'optimisation. Les optimisations proposées en matière de construction et d'exploitation ont été examinées et, dans la mesure du possible, mises en œuvre par étapes. En outre, l'estimation des coûts a été vérifiée par un analyste des coûts indépendant et comparée avec des projets semblables. L'offre de l'entreprise totale retenue confirme les estimations de coûts de l'époque.

Comme les autres projets de grande envergure, le projet du CPB nécessite, compte tenu de sa complexité organisationnelle, un important travail de vérification et de conduite tout au long de la phase d'étude et de réalisation. Le 26 novembre 2020, le Grand Conseil a par conséquent approuvé des moyens supplémentaires (2020.BVD.2971) en vue de renforcer la direction générale du projet via le recrutement d'une suppléante ou d'un suppléant et d'une assistante ou d'un assistant externes jusqu'à l'achèvement du projet. Les possibilités de pilotage du projet et le controlling effectué par le maître d'ouvrage seront ainsi adaptés aux exigences du projet.

De nombreux projets connexes impliquant différentes autres parties et ayant des répercussions directes sur le CPB rendent le projet très complexe (cf. ch. 3.3.6). Cette problématique a été abordée à plusieurs niveaux. Des échanges et une coordination avec la commune de Köniz, les propriétaires concernés et les représentantes et représentants des différents milieux intéressés sont nécessaires aussi bien au niveau stratégique qu'opérationnel, et ont été institutionnalisés dans des instruments ad hoc.

Le projet a également été coordonné avec le développement d'autres projets cantonaux de grande envergure (Campus Bienne, Campus Berne, nouveau centre de recherche et de formation pour la médecine BB7) afin d'éviter une surcharge du marché de la planification et de la construction.

3.5 Appel d'offres fonctionnel aux entreprises totales

Un appel d'offres fonctionnel a été lancé aux entreprises totales pour les prestations de planification et de construction requises sur la base d'un avant-projet Plus, qui a été remanié à cet effet et complété en vue de clarifier la possibilité d'obtenir les autorisations nécessaires. À la fin de la phase de l'avant-projet, une entreprise externe a été chargée de procéder à une évaluation du projet et des coûts avant l'appel d'offres aux entreprises totales. Les possibilités d'optimisation identifiées à ce moment-là ont été prises en compte dans la suite de la planification.

Les exigences relatives au projet ont fait l'objet d'une description fonctionnelle. L'avant-projet offre ainsi une certaine marge de manœuvre entrepreneuriale, en particulier en ce qui concerne les fondations, la logistique du chantier, les installations du chantier, les installations techniques du bâtiment, la construction et les matériaux, que les soumissionnaires doivent exploiter lors de la soumission des offres.

Comme indiqué plus haut, l'appel d'offres aux entreprises totales repose sur un avant-projet Plus. Une procédure sélective avec préqualification a été organisée pour choisir l'entreprise totale. Six entreprises totales ont été invitées à établir une offre. Cinq offres ont été soumises dans les délais. Les offres ont été évaluées au moyen des critères d'adjudication communiqués et de la pondération fixée. En outre, toutes les entreprises totales ont eu la possibilité de présenter leur offre au comité d'évaluation. L'adjudication a été accordée au soumissionnaire ayant obtenu le plus grand nombre de points.

Le marché a été attribué à l'entreprise HRS Real Estate AG le 16 mai 2022 et aucun recours n'a été déposé.

3.6 Évolution des coûts

3.6.1 Coûts de réalisation du nouveau centre de police de Berne

Les coûts de réalisation du nouveau CPB ont été estimés jusqu'à présent à environ 322 millions de francs (hors réserves), équipement spécifique aux utilisatrices et utilisateurs compris (cf. 2020.BVD.2971). L'évaluation des offres des entreprises totales a montré que les coûts estimés jusqu'ici pour la réalisation du CPB devraient pouvoir être respectés et que les coûts de l'équipement spécifique aux utilisatrices et utilisateurs seront légèrement plus élevés que prévu. Les réserves usuelles de 8 % sont incluses dans la demande de crédit pour la réalisation du projet de construction.

Outre les coûts pour le projet de construction, qui englobent les frais pour les équipements spécifiques à l'utilisation par la police cantonale, les moyens nécessaires au remplacement cyclique des installations techniques de la POCA font l'objet d'une demande distincte. Ces dépenses auraient de toute manière été indispensables, et ce même sans la construction du nouveau centre de police. Comme il existe un lien temporel et intrinsèque avec la construction du nouveau CPB, elles sont demandées en même temps que le crédit de réalisation du centre de police (art. 46 al. 2 LFP). Les coûts, d'un montant de 21,2 millions de francs, n'étaient jusqu'à présent pas inclus dans l'estimation globale des coûts du CPB.

Aperçu de l'évolution des coûts

Description	Coûts (mio. CHF) selon l'AGC du 26.11.2020	8 % réserves (mio. CHF)	Crédits d'engagement pour la réalisation du CPB et les installations techniques (mio. CHF)
Réalisation du Centre de police	292,0	23,36	315,36
Équipement spécifique aux utilisatrices et utilisateurs	30,0	-	33,80
Coûts totaux du projet	322,0	-	349,16
Réserve à affectation déterminée	-		3,40
Rempl. installations techniques	-	-	21,20

3.6.2 Position de risques spécifique

Sur la base des connaissances actuelles concernant les conditions géologiques, il est prévu de réaliser le nouveau CPB avec des fondations superficielles. Lors de la phase de projet de construction, cette solution sera examinée plus en détail. Si, dans la suite de la planification, des calculs détaillés concernant le tassement montrent que cette variante ne peut pas être réalisée, il faudra recourir à une autre solution, à savoir des fondations radier-pieux (y c. pieux énergétiques). Les coûts supplémentaires né-

cessaires de 3,4 millions de francs seront comptabilisés comme position de risques spécifique (cf. ch. **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**).

3.6.3 Renchérissment et variations extraordinaires de prix

Le présent crédit inclut les coûts supplémentaires liés au renchérissement (cf. ch. 4.1, avec renvoi à l'art. 151 OFP).

Concernant les variations extraordinaires de prix en lien avec la situation mondiale actuelle, la DTT se conforme aux recommandations de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB).

3.7 Suite de la procédure

L'adjudication des prestations d'entreprise totale ne signifie pas la fin de la planification du projet de construction. À partir de la phase de projet de construction, la planification est réalisée en collaboration avec l'entreprise totale. La suite des travaux de planification jusqu'à l'achèvement du projet de construction est financée au moyen du crédit d'étude déjà autorisé. Les optimisations et les variantes d'entreprise choisies seront développées et concrétisées lors de cette phase.

La mise en service du nouveau centre de police de Berne est prévue pour début 2028.

3.8 Autres solutions et conséquences en cas de refus

Sans la construction du nouveau CPB, l'étape vers une police unique moderne et le regroupement souhaité des sites ne pourraient pas être mis en œuvre. Le potentiel de synergie visé à travers le regroupement des sites (p. ex. fonctions transversales des différentes divisions de la police cantonale ou leur affectation territoriale) ne pourrait pas être exploité.

En outre, compte tenu du renforcement des effectifs déjà approuvé, il faudrait louer des locaux supplémentaires, les sites actuels ne disposant d'aucune réserve de surfaces.

Un abandon du projet remettrait également en question le contrat de droit de superficie conclu avec la Coopérative Migros Aare. Il faudrait donc s'attendre à des demandes d'indemnisation de la part de cette dernière.

Enfin, le canton devrait amortir les coûts de planification occasionnés jusqu'à présent, qui se chiffrent à environ 26 millions de francs.

4. Répercussions sur les finances et le personnel

4.1 Aperçu des coûts

Niveau des prix au 1^{er} octobre 2021, indice des prix de la construction de l'Espace Mittelland : 130,7 points. Le présent arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 151 OFP).

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 46 et 48 LFP.

4.1.1 Réalisation du nouveau centre de police (à la charge de la DTT et, en partie, de la DSE)

Coûts totaux du projet de construction, y c. réserves de 8 %	CHF	352 560 000
dont :		
Coûts de réalisation du nouveau centre de police de Berne	CHF	349 160 000
– Réalisation du centre de police (DTT)	CHF	315 360 000
– Équipement spécifique aux utilisatrices et utilisateurs (DSE)	CHF	33 800 000
Position de risques	CHF	3 400 000
Total	CHF	352 560 000
moins les frais de concours déjà approuvés (AGC du 22 mars 2017, 2017.RRGR.6)	– CHF	1 800 000
Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 143 OFP	CHF	350 760 000
moins les dépenses déjà approuvées pour l'étude de projet (AGC du 6 décembre 2017 ; 2017.RRGR.493)	– CHF	22 200 000
moins le 1 ^{er} crédit complémentaire (autorisation de dépense de l'OIC du 2 mars 2020)	– CHF	175 000
moins le 2 ^e crédit complémentaire (AGC du 26 novembre 2020 ; 2020.BVD.2971)	– CHF	6 650 000
Crédit à approuver	CHF	321 735 000

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 46 et 48, alinéa 1 LFP.

Le présent arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 151 OFP).

4.1.2 Remplacement cyclique d'installations existantes de la police cantonale (à la charge de la DSE)

Coûts totaux pour le remplacement cyclique d'installations existantes	CHF	21 200 000
comprenant :		
– Centrale d'engagement cantonale CPB	CHF	10 200 000
– Système de stockage et équipement salle de gymnastique	CHF	1 300 000
– Infrastructure de recharge pour les véhicules électriques	CHF	3 300 000
– Équipement salle de serveur et centre de calcul	CHF	6 000 000
– Services généraux	CHF	400 000
Montant à approuver	CHF	21 200 000

4.2 Financement

Il s'agit d'un crédit d'engagement au sens de l'article 50 LFP, qui sera relayé par les paiements prévus au chiffre 4 du projet d'arrêté et inscrit en grande partie au budget et au plan financier de la Direction des travaux publics et des transports et en partie au budget et au plan financier de la Direction de la sécurité.

4.3 Répercussions sur le personnel et coûts induits

Étant donné que le CPB permet d'absorber la hausse des effectifs en rapport avec la motion Wüthrich (cf. ch. 3.2), l'emménagement dans le nouveau centre de police de Berne a des répercussions sur le personnel. Sans le regroupement des sites, il faudrait réaliser des travaux sur plusieurs sites existants (transformations et agrandissements, déménagements de locaux, etc.).

L'emménagement dans le centre de police de Berne n'entraîne pas de coûts induits. La création d'une police unique permet d'optimiser les processus et d'utiliser les ressources plus efficacement.

4.4 Indications sur les frais d'investissement préservant la valeur et ceux générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements

Les informations figurent dans l'annexe « Complément d'information sur l'autorisation de dépenses ».

4.5 Coûts d'investissement et écarts par rapport au plan cantonal d'investissement intégré

Les dépenses totales nécessaires pour la construction du nouveau CPB sont estimées à environ 373,76 millions de francs, réserves de 8 % comprises (cf. ch. 4.1). Le montant inclut les coûts de réalisation du CPB (cf. ch. 3.6.1), la position de risques spécifique (cf. ch. 3.6.2) et les coûts du remplacement cyclique d'installations et de systèmes existants de la police cantonale (cf. ch. 3.6.3).

Un montant de 315 millions de francs (réserves comprises) est inscrit dans le plan d'investissement intégré 2022 pour le projet de construction de la DTT. L'écart par rapport aux coûts nets actuels de 318,76 millions de francs est dû en grande partie à la nouvelle réserve à affectation déterminée ainsi qu'à la différence d'arrondi dans les réserves ordinaires.

La DSE a planifié dans le plan d'investissement intégré un montant de 30 millions de francs pour l'équipement spécifique aux utilisatrices et utilisateurs. La différence par rapport aux coûts actuels de 33,8 millions fera l'objet d'une demande d'intégration dans le plan d'investissement intégré lors du prochain processus de planification ; il en va de même pour les coûts d'investissement pour le remplacement cyclique d'installations existantes de la police cantonale de 21,2 millions de francs, qui ne sont pas encore inscrits dans le plan d'investissement intégré 2022.

Dans le cadre de la priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments, le CPB est considéré comme un projet clé.

5. Calendrier

La mise en service du nouveau centre de police de Berne est prévue pour le 1^{er} janvier 2028. Le calendrier général actuel prévoit les étapes suivantes :

Crédit de réalisation GC	novembre 2022
Début des travaux	juillet 2023
Mise en service du CPB	début 2028

6. Proposition

Pour les motifs exposés ci-dessus, nous proposons d'approuver le projet d'arrêté ci-joint.

Annexe

- Projet d'arrêté

Annexes supplémentaires à l'attention de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT)

- Plan de situation 1 :1000
- Justification des surfaces nécessaires
- Volumes du bâtiment